Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_20-DE

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 juin 2026

Délibération N° 22/06/2026 3-7

ATTRIBUTION D'UN NOM AU PARKING DE L'ECOLE LENGLET

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 16 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Cécile CARLIER, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont
Mme Hélène DUBOIS qui a donné procuration à Mme Angélique Delmeiren-Azzaz
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe Cambier
M. Cédric PRUVOST qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
M. Guillaume MAUDUIT qui a donné procuration à Mme Laura Olender

Était absent :

M. Baptiste DESCLOQUEMANT

Mme Angélique DELMEIREN-AZZAZ est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives à l'adressage,

Considérant l'intérêt de rendre hommage à des personnalités ayant contribué de manière significative à la vie de la commune et à son rayonnement,

Considérant l'attachement de la communauté à la mémoire de Monsieur Pierre Noé et l'opportunité de perpétuer ce souvenir au sein de ce quartier,

Considérant que le parking de l'école Lenglet constitue un espace public adapté à cette dénomination ;

Il est exposé ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/6/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_20-DE

La commune de Saint-Laurent-Blangy souhaite rendre hommage à Monsieur Pierre Noé, dont l'engagement et le dévouement au service du développement de la commune ont marqué durablement la vie locale.

À ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer son nom au parking de l'école Lenglet, afin de perpétuer son souvenir et de lui rendre un hommage officiel.

Il est rappelé que la dénomination des voies et lieux publics relève de la compétence du conseil municipal conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer le nom de « Square Pierre Noé » au parking de l'école Lenglet, situé à Saint-Laurent-Blangy.
-
- De charger les services municipaux compétents de procéder à la pose de la signalétique correspondante dans les meilleurs délais et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes concernés (La Poste, INSEE, services cadastraux, etc.). »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY (Pas-de-Calais)